

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 418

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181103

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole - Rapport sur l'activité en 2017.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 418

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181103

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole - Rapport sur l'activité en 2017.

□ **Rappel et Références :**

En 2012, la Ville de Saint-Etienne est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (S.P.L.) Cap Métropole en participant à la création de cette société.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

□ **Contenu :**

**L'OBJET SOCIAL de la S.P.L.**

La société a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

A cet effet, la société peut passer toute convention appropriée et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

**I – DONNÉES GÉNÉRALES**

**1°) Composition du capital social**

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au Capital	%	Nombre d'administrateurs
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLÉ	216	216 000 €	30,17	5
<b>SAINT-ETIENNE</b>	<b>189</b>	<b>189 000 €</b>	<b>26,40</b>	<b>4</b>
SAINT-CHAMOND	45	45 000 €	6,28	1
FIRMINY	40	40 000 €	5,59	1
RIVE DE GIER	40	40 000 €	5,59	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	40	40 000 €	5,59	1
ANDREZIEUX-BOUTHEON	40	40 000 €	5,59	1
VILLARS	40	40 000 €	5,59	1
L'HORME	40	40 000 €	5,59	1
<i>Assemblée spéciale</i>				
LA TALAUDIÈRE	15	15 000 €	2,09	1
LA FOUILLOUSE	11	11 000 €	1,54	
<b>Total</b>	<b>716</b>	<b>716 000 €</b>	<b>100,00</b>	<b>17</b>

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue en 2017.

## 2°) Les dirigeants

Il n'y a eu aucune modification en 2017 :

- Monsieur Paul CELLE a occupé les fonctions de Président du conseil d'administration,
- Monsieur Jean-Claude ROUX a occupé les fonctions de Directeur Général et a été renouvelé dans ses fonctions, pour 3 ans, par le conseil d'administration du 6 juin 2017.

## 3°) Les administrateurs

Aucun changement n'est intervenu en 2017 parmi les administrateurs.

<b>Collectivités</b>	<b>Administrateurs</b>
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	Paul CELLE
	Georges ZIEGLER
	Jean-Luc DEGRAIX
	Luc FRANCOIS
	Christian JULIEN
VILLE DE SAINT-ETIENNE	<b>Jean-Pierre BERGER</b>
	<b>Christiane JODAR</b>
	<b>Denis CHAMBE</b>
	<b>Lionel SAUGUES</b>
VILLE DE SAINT-CHAMOND	Hervé REYNAUD
FIRMINY	Jean-Claude REYMOND
RIVE DE GIER	Jean-Yves ROUSSET
LE CHAMBON FEUGEROLLES	David FARA
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Jean-Claude SCHALK
VILLARS	Pierre LAFFAY
L'HORME	Enzo VIVIANI
<i>Assemblée Spéciale</i> (LA TALAUDIÈRE et LA FOUILLOUSE)	Yves PARTRAT

## 4°) Le personnel de la société

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la société est de 5 salariés (dont 3 cadres chefs de projet) et représente l'équivalent de 4,90 personnes en effectif temps plein compte tenu du temps partiel d'une assistante.

Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 6 salariés.

Au cours de l'exercice 2017, il faut noter le passage à temps complet d'une assistante opérationnelle au 1er janvier 2017 et le départ d'un cadre opérationnel (remplacé au 1er janvier 2018).

## 5°) Information versement de dividendes

- aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices,
- aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

## 6°) Événements significatifs intervenus en 2017

**De nouvelles opérations importantes ont été confiées à la société :**

- concession aménagement de la ZA Pierre Loti à Saint-Etienne / Saint-Etienne Métropole,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de la 3ème ligne de tramway à Saint-Etienne,
- étude OPAH-RU pour les villes de Firminy et La Ricamarie / Saint-Etienne Métropole.

## **7°) Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Sont portés à votre connaissance les principaux points qui sont intervenus. En ce qui concerne **les mouvements de personnel** :

- au 1er janvier 2018, recrutement d'un responsable opérationnel en remplacement d'un départ en octobre 2017,
- au 1er mars 2018, un nouveau responsable d'opération a été recruté à temps complet.

## **8°) Perspectives de la société (plan d'affaires 2018-2019)**

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2018 et 2019 a été présenté en conseil d'administration du 29 mars 2018.

## **9°) Conventions réglementées**

Sur l'exercice 2017 :

- le conseil d'administration du 6 juin 2017 a renouvelé le contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/Gras Savoie) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores / progisem).

Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes SEDL-Cap Métropole pour les années 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du contrat initial,

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Institut Médico-Educatif sur la commune du Chambon Feugerolles par la SPL Cap Métropole,

- avenant de modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL et Cap Métropole,

### **- mises à disposition :**

\* à compter du 1er janvier 2017, prolongation, par avenant, de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole,

\* à compter du 1er janvier 2017, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.

Depuis la clôture de l'exercice :

### **- mises à disposition :**

\* à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole,

\* à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL,

\* janvier et février 2018, mise à disposition partielle d'un responsable d'opérations de la SEDL auprès de Cap Métropole

- l'adhésion au groupement d'employeurs pour la mise à disposition du directeur de la société a été portée à 40 % au 1er janvier 2018,

- au 1er janvier 2018, modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL (locataire principal) et Cap Métropole (sous-locataire).

## **II – LES COMPTES ANNUELS**

### **1°) Le compte de résultat**

Après avoir enregistré un bénéfice net de 9 K€ lors de l'exercice précédent, la SPL Cap Métropole enregistre un bénéfice net de près de 10 K€ en 2017.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

### **A/ Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 13 243 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 690 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours) : 12 553 K€

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 690 K€, on constate notamment :

#### **- autres achats et charges externes :**

Ce poste s'élève à 287 K€ et comprend notamment un montant de 22 K€ au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL/SPL et un montant de 27 K€ au titre du contrat de sous-location mis en place à compter du 1er mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 63 K€ correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.

La somme de 151 K€ correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs, en fait également partie.

#### **- impôts, taxes et versements assimilés :**

Ce poste s'élève à 26 K€ comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs.

#### **- salaires et traitements – Charges sociales :**

Le montant du poste salaires et traitements est de 260 K€ et les charges sociales correspondantes sont de 113 K€

#### **- dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Ce poste s'élève à 4 K€ et correspond à l'amortissement de l'exercice des frais de premier établissement (durée d'amortissement de 5 ans), des logiciels et du matériel informatique.

### **B/ Les produits d'exploitation**

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 13 254 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 701 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours) : 12 553 K€

Les produits d'exploitation de la société se composent principalement de :

- prestations de services rendues à la Ville du Chambon-Feugerolles pour 13 K€
- prestation de service fournie à Saint-Etienne Métropole OPAH-RU : 83 K€
- rémunération du mandat d'études Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier : 21 K€
- rémunération du mandat d'études Lotissement Quartier Dame Blanche pour 14 K€
- rémunération du mandat d'études du Pôle Entrepreneuriat à Saint-Chamond : 9 K€
- rémunération du mandat d'études Espace Beaunier : 7 K€
- rémunération du mandat d'études Sécurisation RD 10.2 : 2 K€
- rémunération du mandat d'études Aménagement ZA Pierre Loti : 16 K€
- rémunération du mandat d'études Aménagement Les Roches : 21 K€
- transfert de charges rémunération de la concession ZAC Novaciéries : 359 K€
- transfert de charges rémunération de la concession ZAC La Sauvagère : 13 K€
- transfert de charges rémunération de la concession ZAC Pasteur : 116 K€
- transfert de charges rémunération de la concession ZA Cellieu : 2 K€
- transfert de charges rémunération de la concession ZA Grange Burlat : 16 K€
- transfert de charges rémunération de la concession ZA Pierre Loti : 10 K€

### **C/ Résultats**

- **Le résultat d'exploitation** de la structure est de 10 682 €
- **Le résultat financier** est de 0 €

- **Le résultat exceptionnel** est de 0 €
- **L'impôt sur le bénéfice** est de 1 143 €

**En conséquence, le résultat net 2017 de la structure** (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) est de **9 539 €**

## 2°) **Le bilan**

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

### **A/ L'actif**

#### 1. L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 54 K€ (dont frais de premier établissement pour 35 K€). Le montant des amortissements au 31 décembre 2017 s'élève à 42 K€, soit une valeur nette comptable de 12 K€

#### 2. L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 8 545 K€. Il intègre les points suivants :

- Créances clients et comptes rattachés : ce poste est d'un montant de 63 K€ correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études,

- Autres créances : leur montant est de 46 K€, regroupant les créances de TVA pour 17 K€, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 11 K€, la créance d'impôts vis-à-vis du Trésor Public du fait de l'option pour le "report en arrière" du déficit de l'année 2016 pour 7 K€, l'excédent de versement d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 3 K€ et la créance de C.I.C.E. (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) de 7 K€

- Disponibilités : ce poste s'élève à 8 436 K€ et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations propres à la Société à la date du 31 décembre 2017.

Les comptes de liaison à l'actif (200 K€) traduisent les avances de trésorerie consenties aux opérations par les comptes bancaires (rémunération société à encaisser).

Le total du bilan ressort à 8 757 033 € au 31 décembre 2017.

### **B/ Le passif**

#### 1. Les capitaux propres

**Les capitaux propres sont de 792 K€ et se décomposent comme suit :**

- **capital social : 716 K€**
  - réserve légale : 4 K€
- **report à nouveau des exercices antérieurs : + 62 K€**
- **résultat de l'exercice : + 10 K€**

#### 2. Les dettes

- dettes financières : elles sont de 89 K€; ce montant correspond au solde créditeur de banque du compte individualisé de l'opération ZAC Pasteur,

- dettes fournisseurs et comptes rattachés : elles sont de 81 K€ et correspondent à des dépenses non réglées au 31/12/2017 auprès des tiers de la SP,

- dettes fiscales et sociales : à la date du 31 décembre 2017, elles sont de 106 K€  
Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc),

- les comptes de liaison au passif (7 770 K€) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

### **III - L'ACTIVITE OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE**

L'activité opérationnelle de la société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le Chiffre d'Opérations 2017 (y compris conduites d'opérations) est de 12 894 K€HT et de 15 370 K€ TTC.

Il était de 11 282 K€HT et de 13 442 K€TTC en 2016.

**□ Maîtrise d'ouvrage :**

Néant

**□ Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC : Néant

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de cette information sur l'activité 2017 de la Société Publique Locale Cap Métropole.

<b>Décision : Dont acte</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b>	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Nora BERROUCHE</b>